



2024-090  
MODIFICATION DES RÈGLES  
DE STATIONNEMENT  
Rue de Carnac

Le Maire de la Commune de La Trinité-sur-Mer,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de réfections des réseaux d'eau et d'aménagement de la voirie rue du Voulien,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée du chantier,

## ARRETE

### ARTICLE PREMIER

A compter du vendredi 12 avril et ce jusqu'au vendredi 28 juin 2024, en raison du chantier de réfections des réseaux d'eau et d'aménagement de la voirie rue du Voulien, les professionnels du marché hebdomadaire sont autorisés exceptionnellement à stationner leurs véhicules sur le trottoir sud rue de Carnac, entre le carrefour de la rue Inouarh Braz et l'entrée de la colonie de Bagneux, et ce uniquement les jours de tenue du marché hebdomadaire entre 6h00 et 13h30.

Ils devront laisser libre de toute entrave les accès aux résidences riveraines et les entrées charretières.

### ARTICLE DEUXIEME

Les véhicules autorisés devront disposer d'un macaron « spécial travaux rue du Voulien - Professionnels du marché » délivré par la mairie qui devra être apposé derrière le pare-brise du véhicule et visible par les agents de surveillance de la voie publique.

Les véhicules ne disposant pas dudit macaron pourront faire l'objet d'une contravention de deuxième classe.

### ARTICLE TROISIEME

Les piétons seront invités à emprunter le trottoir opposé.

### ARTICLE QUATRIEME

Les services techniques seront chargés de la signalisation aux normes en vigueur en application du présent arrêté.

### ARTICLE CINQUIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

### Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- La gendarmerie de Carnac
- Le Centre de secours de Carnac
- Le service communication

Fait à La Trinité-sur-Mer, le 11 avril 2024  
Le Maire,  
Yves NORMAND

Affiché le 11 AVR. 2024

